

Extrait du registre  
des délibérations de la commune d'Herry  
séance du 24/02/2017

**- RENOUVELLEMENT CONTRAT FAUCHAGE**

La convention avec l'entreprise effectuant le broyage et le fauchage sur la commune arrivant à échéance, M. le Maire propose de la renouveler. Mme Christiane FRELAT assurera le fauchage et le débroussaillage. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette convention.

**- TGV GRAND CENTRE - AUVERGNE**

M. le Maire propose de renouveler l'adhésion communale à l'Association TGV, Grand Centre Auvergne pour 2017. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 100 €. Le Conseil Municipal accepte.

**- EMPLOI AGENCE POSTALE**

M. le Maire explique au conseil que suite à l'ouverture de l'Agence Postale, il convient de recruter un agent pour assurer la tenue de l'agence. Il ajoute que cette personne interviendra également dans le cadre de la cantine, des nouvelles activités périscolaires et de l'entretien des locaux municipaux selon les besoins.

Pour répondre à ce besoin, il propose de recruter un emploi en Contrat Unique d'Insertion, type Emploi-Avenir (jeunes de moins de 26 ans, un an renouvelable 2 fois, rémunéré sur la base du SMIC et qualifiant). Ce contrat bénéficie de la participation de l'aide de l'Etat à hauteur de 75% de la rémunération de l'agent.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à recruter cet agent sous contrat à compter du 27 mars 2017 et à signer tous les documents nécessaires.

Les horaires de l'agence postale seront les suivants : du lundi au samedi de 8h45 à 11h45.